

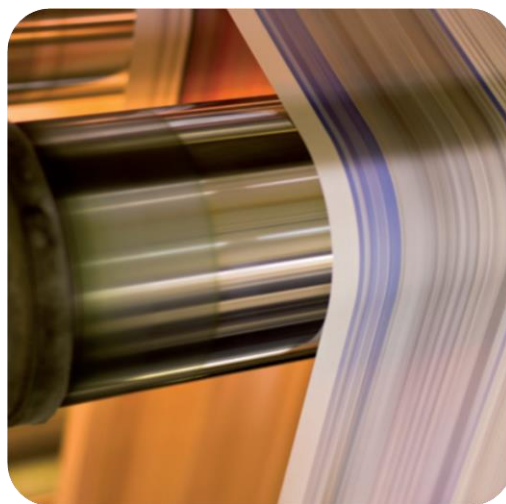


LA POSTE  
SOLUTIONS  
BUSINESS



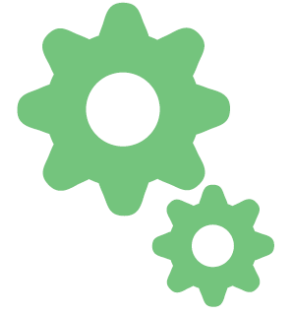
Guide  
pratique

# Bien préparer vos dépôts de presse



Guide  
pratique

## Bien préparer vos dépôts de presse



Ce guide permet de maîtriser rapidement les conditions de dépôt des publications dans le réseau postal, en Presse Editeur ou en Publissimo<sup>1</sup>.

- 1 Respecter les règles de présentation des publications**
- 2 Réaliser le routage**
- 3 Disposer les exemplaires dans des contenants**
- 4 Réaliser la déclaration de dépôt**

NAVIGATION

Cliquez pour accéder  
à la sélection choisie

# 1.

## Respecter les règles de présentation des publications

Les publications distribuées par La Poste doivent respecter certaines règles de présentation et de conditionnement.  
Les adresses doivent être complètes et bien structurées, selon la norme AFNOR de l'adresse<sup>2</sup>.

### 1.1 Poids, format et conditionnement

Dimensions minimales : 90 x 140 mm.

Dimensions maximales :

- longueur < 600 mm ;
- maximum des 3 dimensions  
(longueur + largeur + hauteur) < 1 000 mm.

### 1.2 La signalétique de la gamme Presse

Les publications périodiques expédiées par La Poste doivent comporter sur leur conditionnement, ou directement sur la publication elle-même, le logo postal correspondant à la nature du produit postal (Presse Editeur ou Publissimo) et au niveau de service souscrit contractuellement.

Le logo permet l'identification des objets de presse dans le réseau postal.

L'épaisseur maximale est de 24 mm. Le poids maximum par objet est de 2000 g pour les envois en Publissimo et 3000 g pour les envois en Presse Editeur.

Les plis doivent être conditionnés sous emballage papier (enveloppe), sous film plastique ou à découvert<sup>3</sup>.

La taille du logo peut être adaptée dès lors que les proportions entre la hauteur et la largeur sont respectées ; les dimensions doivent être comprise entre 43 mm et 60 mm pour la largeur, et entre 46 mm et 60 mm pour la hauteur.

Le logo doit comporter l'indication du site de dépôt.

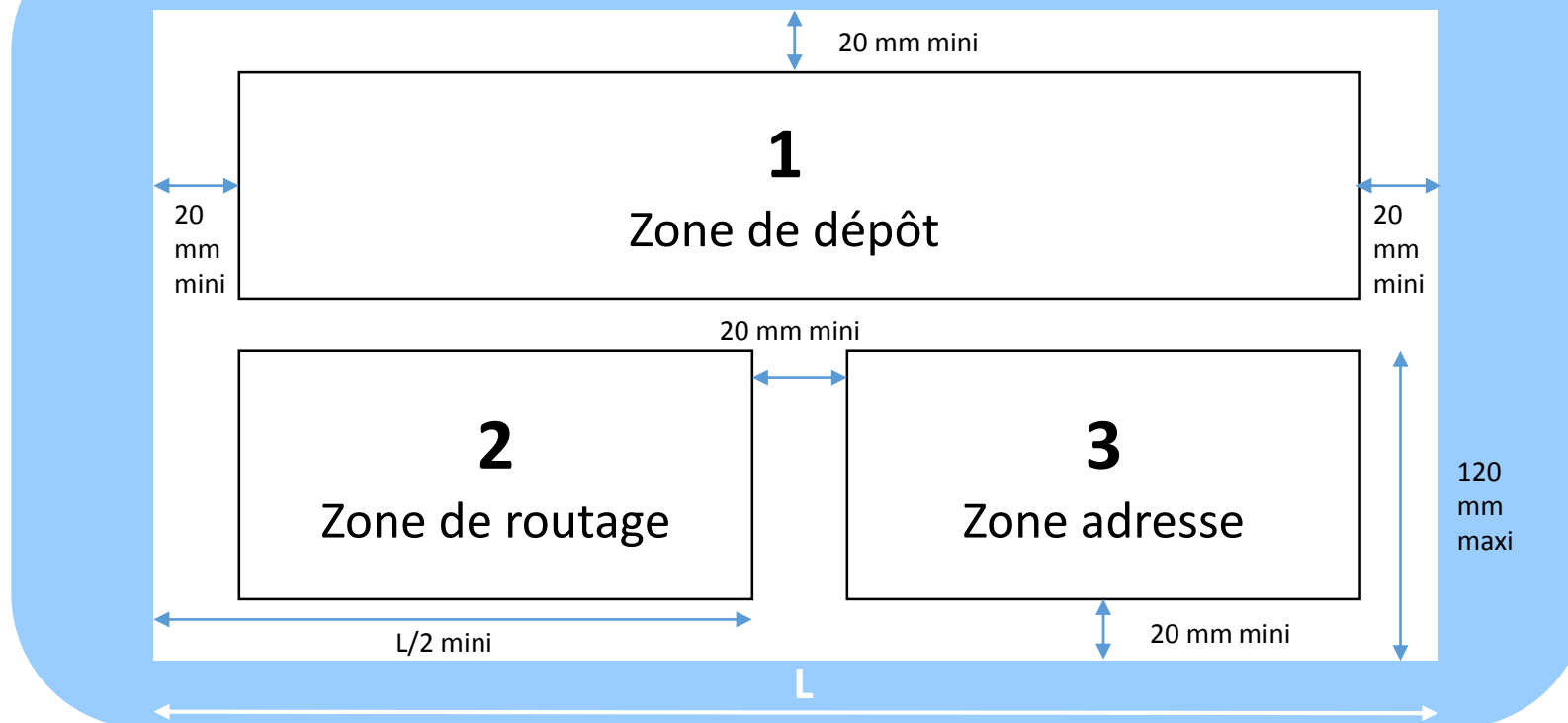
	J+1	J+2	J+4	J+7
<b>Presse Editeur</b>				

	J+1	J+4	J+7	J+7
<b>Publissimo</b>				

<sup>2</sup> Voir les spécifications détaillées « Adressage » disponibles sur [www.presse-poste.com](http://www.presse-poste.com), rubrique « Vos outils / Documentation technique ».

<sup>3</sup> Sous réserve de respect des modalités spécifiques ([www.presse-poste.com](http://www.presse-poste.com), rubrique Offres / Envois à découvert)

## Les différentes zones sur la publication



1- **La zone de dépôt** par les mentions obligatoires suivantes:

- le titre de la publication ;
- l'adresse (en France) de retour des plis ;
- le logo Presse Editeur ou Publissimo ;
- le site de dépôt qui figure dans le logo ou, en cas d'affranchissement à la machine à affranchir, sur l'empreinte ;
- la date de dépôt sous la forme « déposé le JJ/MM/AAAA » ; les exemplaires de Presse Non Urgente et Economique doivent porter la mention « Déposée le JJ/MM/AAAA à distribuer avant le JJ/MM/AAAA ». La date de dépôt n'est pas obligatoire pour la presse quotidienne. En cas d'affranchissement à la machine à affranchir, la date de dépôt figure sur l'empreinte.

2- **La zone de routage** : elle est constituée par les mentions de routage (§2.3.3) ; elle peut également être positionnée

sous la zone adresse en respectant une distance minimale de 20 mm entre la zone adresse et la zone de routage.




3- **La zone adresse** est constituée par :

- l'adresse de l'abonné ;
- l'indicatif distribution associé à l'adresse.

# 1.



Respecter les règles de présentation des publications

## Exemple pour les envois en machine à affranchir



Nom de la publication Adresse Expéditeur			
N° de liasse 88200 DIRECT QL 1212 EPINAL PPDC		MONSIEUR DUPONT 7 RUE DU BREUIL 88200 REMIREMONT	1212

Pour des dépôts de moins de 1.000 ex.

## Exemple pour les envois en Dispense de Timbrage

Nom de la publication Adresse Expéditeur		Nom de la publication Adresse Expéditeur	
		Déposé le JJ/MM/AAAA	
N° de liasse 88200 DIRECT QL 1212 EPINAL PPDC		MONSIEUR DUPONT 7 RUE DU BREUIL 88200 REMIREMONT	1212

Les envois en Dispense de Timbrage (DT) sont accessibles pour les produits suivants : Presse Editeur, AIP, Publissimo, Facsimile, sous réserve d'accord préalable.

Nom de la publication Adresse Expéditeur		Nom de la publication Adresse Expéditeur	
		D.T. PR xxx/xx/xxx Déposé le JJ/MM/AAAA	
N° de liasse 88200 DIRECT QL 1212 EPINAL PPDC		MONSIEUR DUPONT 7 RUE DU BREUIL 88200 REMIREMONT	1212

Pour les envois en Publissimo, un contrat Dispense de Timbrage doit être signé auprès de La Poste, et le n° de dispense de timbrage doit être mentionné sur les publications.

## 2.

## Réaliser le routage

Afin de faciliter le traitement postal des publications périodiques, il est demandé de faire figurer sur certaines catégories d'envois, en complément de l'adresse du destinataire, l'indicatif de distribution, identifiant la tournée de facteur concernée par la distribution.

### 2.1 Comment attribuer l'indicatif distribution à chaque adresse ?

#### Le principe

L'indicatif de distribution est :

- obligatoire en Presse Editeur ;
- nécessaire pour accéder au tarif « liasse facteur » en Publissimo Intégral ;
- non imposé en Publissimo Esprit Libre.

L'indicatif de distribution doit être apposé à droite de la dernière ligne de l'adresse.

#### Définition

L'indicatif de distribution est composé de quatre caractères numériques. Les deux premiers caractères indiquent le numéro de secteur, les deux derniers indiquent le numéro de tournée de facteur.

Un indicatif de distribution est associé à chaque adresse, à l'exclusion des adresses comportant un code spécifique CEDEX, des adresses comportant une Boîte Postale (BP) ou une Course Spéciale (CS).

#### Comment se le procurer ?

L'ensemble des indicatifs de distribution est présent dans le référentiel ROUDIS, sur abonnement auprès des diffuseurs habilités<sup>4</sup>, ou de façon unitaire et gratuite sur la rubrique « Testez votre adresse » du site [www.presse-poste.com](http://www.presse-poste.com)

### Quelles sont les options qui s'offrent à vous ?

Vos envois peuvent être :

Non routés, c'est-à-dire présentés intégralement de façon égrenée (§2.2) ; les exemplaires sont facturés au tarif « Toute France à trier » ;

Routés et regroupés en liasses, ce qui vous permet de bénéficier des tarifs dégressifs par niveau de préparation (§2.3).

Dans tous les cas, en Presse Editeur, il est nécessaire d'indiquer l'indicatif de distribution sur chaque exemplaire (§2.1).

### 2.2 Comment déposer vos publications sans effectuer de routage ?

C'est la solution la plus simple : déposer les publications dans l'ordre des codes postaux croissants, sans confectionner de liasses.

Dans ce cas, les exemplaires du dépôt sont facturés au tarif Toute France à trier.

Les mentions de routage acheminement (voir §2.3.3) ne sont pas demandées sur les publications non routées.

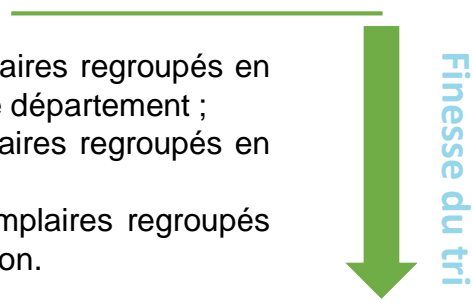
<sup>4</sup>Liste disponible sur [www.presse-poste.com](http://www.presse-poste.com), rubrique « vos outils / documentation technique »

## 2.3 Comment réaliser le routage et confectionner des liasses ?

En constituant des liasses, vous accédez aux tarifs dégressifs par niveau de préparation.

En effet, les dépôts constitués de liasses peuvent bénéficier :

- Du tarif « Département » pour les exemplaires regroupés en liasses pour une même PPDC et un même département ;
- Du tarif « Code Postal » pour les exemplaires regroupés en liasses pour un même code postal ;
- Du tarif « Liasse Facteur » pour les exemplaires regroupés en liasses pour un même indicatif distribution.



Les exemplaires égrenés ne sont pas liassés et sont facturés au tarif « Toute France à trier ».

### 2.3.1 Affecter un site de destination à chaque adresse.

Il est nécessaire d'affecter un site de destination à chaque adresse pour constituer les mentions de routage (§2.3.3).

Le site de destination correspond dans le cas général à la Plateforme de Préparation et de Distribution Courrier.

Dans le cas particulier des liasses déposées directement par l'éditeur en Plateforme de Distribution du Courrier (PDC), le site de destination correspond à la Plateforme de Distribution du Courrier (PDC).

L'ensemble des sites (PPDC et PDC) sont décrits dans le référentiel Routage Acheminement Presse. Ils sont respectivement dénommés dans ce référentiel : « centralisateurs » et « bureaux distributeurs ».

### À savoir

Une Plate-forme de Préparation et de Distribution du Courrier (PPDC) a pour zone de compétence plusieurs Plates-formes de Distribution Courrier (PDC). Chaque PDC a pour zone de compétence un ensemble de codes postaux, et à chaque code postal est attribuée au moins une tournée de facteur, identifiée par l'indicatif distribution.

Pour confectionner des liasses, il faut :

- qualifier chaque adresse avec l'indicatif distribution et la PPDC associés,
- regrouper les adresses : par indicatif distribution, par code postal et par PPDC suivant les volumes.

### À savoir

La Poste met à la disposition des éditeurs de presse et de leurs prestataires les référentiels permettant de qualifier l'indicatif de distribution et le site de destination :

- 1- Le référentiel Roudis France référence l'indicatif tri distribution pour chacune des voies de l'ensemble des localités du territoire national
- 2 - Le référentiel Routage Acheminement Presse fournit pour chaque code postal sa Plateforme de Préparation et Distribution du Courrier (PPDC) et sa Plateforme de Distribution du Courrier (PDC) de rattachement
- 3- Le référentiel Routage International donne les informations utiles pour router à l'étranger.

#### Où se procurer les référentiels ?

La liste des diffuseurs est disponible sur [www.presse-poste.com](http://www.presse-poste.com)



## 2.3.2 Constituer les liasses

Les exemplaires sont regroupés en liasses selon les règles de gestion décrites ci-dessous.

Niveau de préparation	Règle de gestion
Liasse directe facteur	La liasse est constituée de 6 exemplaires minimum comprenant le même indicatif de tri distribution par liasse. Il est possible de faire des liasses à partir de 4 ex. à condition que le poids de la liasse soit au moins égal à 400 g.
Liasse directe secteur	La liasse est constituée de 6 exemplaires minimum comprenant le même code secteur par liasse. Il est possible de faire des liasses à partir de 4 ex. à condition que le poids de la liasse soit au moins égal à 800 g.
Liasse directe code postal	La liasse est constituée de 6 exemplaires minimum comprenant le même code postal par liasse. Il est possible de faire des liasses à partir de 4 ex. à condition que le poids de la liasse soit au moins égal à 800 g.
Liasse directe code postal CEDEX	La liasse est constituée de 6 exemplaires minimum par liasse comprenant le même code postal CEDEX par liasse. Il est possible de faire des liasses à partir de 4 ex. à condition que le poids de la liasse soit au moins égal à 800 g.
Liasse directe bureau CEDEX	La liasse est constituée de 6 exemplaires minimum par liasse comprenant le même bureau CEDEX par liasse. Il est possible de faire des liasses à partir de 4 ex. à condition que le poids de la liasse soit au moins égal à 800 g.
Liasse à trier PIC <b>Uniquement P4 et P7</b>	La liasse est constituée de 6 exemplaires minimum pour le même plan de tri de la PIC dont le numéro figure sur l'exemplaire. Le poids de chaque exemplaire est < à 1000g
Liasse à trier département	La liasse est constituée de 6 exemplaires minimum à destination du même département et de la même PPDC (ou centralisateur). Dans le cas d'un routage Publissimo, il est possible de constituer des liasses département à partir de 2 exemplaires.
A trier Toute France / égrenés	Pas de liasse. Les exemplaires sont séquencés dans l'ordre croissant des codes postaux.

Poids maximum de la liasse : 8 kg dans le cas d'exemplaires liassés avec un double lien croisé et 6 kg dans le cas d'un assemblage sous film.

Une même liasse ne doit comporter qu'une parution d'une même publication.

**Attention : le paquet d'envois multiples, qui est composé de plusieurs exemplaires pour le même destinataire, est limité à 3 kg en Presse Editeur et 2 kg en Publissimo.**



OFFRE LIASSE À TRIER PIC	LIASSE PIC/PTR
Contenu	Envois de presse J+4 et J+7
Poids et dimensions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• dimensions maxi sur la longueur et la largeur : 260 x 360 mm ou 260 x 260 mm</li> <li>• dimension mini sur la longueur et la largeur : 140 x 140 mm et 90 x 140 mm</li> <li>• dimension maxi pour l'épaisseur : 30 mm</li> <li>• poids maxi : 1 000 g</li> </ul>
Présentation des plis	Sous film ou sous enveloppe
Lieu de dépôt	STP, PPDC*
Conteneurisation	Sur STP, exclusivement en CDP
Préparations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conteneurisation par niveau de service J+4/J+7</li> <li>• Liasses PIC et autres niveaux de préparation (QL, CP et ATTF)</li> </ul>

## 2.3.4 Définir les mentions de routage

Les mentions de routage doivent être apposées de la façon suivante en fonction de l'adresse et du niveau de préparation de chaque abonné :

Niveau de préparation	Mentions de routage	
Liasse directe Facteur	Ligne 1	• Code Postal de l'abonné + Mention « DIRECT QL » + indicatif distribution
	Ligne 2	• Libellé du site de destination
Liasse directe secteur	Ligne 1	• Code Postal de l'abonné + Mention « DIRECT SECTEUR » + numéro de secteur (2 premiers caractères de l'indicatif de distribution)
	Ligne 2	• Libellé du site de destination
Liasse directe Code Postal	Ligne 1	• Code Postal de l'abonné + Mention « DIRECT CP »
	Ligne 2	• Libellé du site de destination
Liasse directe Code CEDEX	Ligne 1	• Code Postal de l'abonné + Mention « DIRECT »
	Ligne 2	• Libellé du site de destination
Liasse directe Bureau CEDEX	Ligne 1	• N° du département de l'abonné + Libellé du bureau Cedex • + Mention « CEDEX »
	Ligne 2	• Libellé du site de destination
Liasse à trier PIC <b>Uniquement P4 et P7</b>	Ligne 1	• N° du département de l'abonné + Mention « A TRIER PIC » suivi du numéro du plan de tri de la PIC arrivée
	Ligne 2	• Libellé du centralisateur PIC
Liasse à trier Département	Ligne 1	• Mention « A TRIER »
	Ligne 2	• N° du département de l'abonné + Libellé du site de destination
A trier toute France	Ligne 1	• Mention « A TRIER »
	Ligne 2	• N° du département de l'abonné + Libellé du site de destination
Paquet multiple	Ligne 1	• Code Postal de l'abonné + Mention « DIRECT CP »
	Ligne 2	• Libellé du site de destination

- Pour les exemplaires à destination des DOM TOM, une ligne 3 doit être ajoutée avec le niveau de service (mention « ECO » ou « PRIO »).
- Le numéro de liasse figure au-dessus des mentions de routage. • Deux mentions doivent être ajoutées sur les paquets d'envois multiples : « Envoi pour un même destinataire » (à gauche de l'adresse) et « Envoi multiple : x exemplaires » (au-dessus de l'adresse).
- Une autre version des mentions de routage existe : une lettre (« Q » ou « C ») est ajoutée sur la première ligne, indiquant le niveau de préparation, et la seconde ligne ne comprend que le libellé du site de destination. Les deux versions des mentions de routage sont acceptées sur l'ensemble du réseau postal.

## 2.3.5 Exemples

Liasse facteur	
Monsieur Jean DELORME 7 RUE DU BREUIL 88200 REMIREMONT	1212
N° de liasse 88200 DIRECT QL 1212 EPINAL PPDC	

Liasse Département	
Monsieur Jean DELORME 1 RUE DES ECOLES 88190 GOBLEY	1202
N° de liasse 88200 DIRECT QL 1212 EPINAL PPDC	

A trier toute France	
Monsieur Jean DELORME 1 RUE DES ECOLES 88190 GOBLEY	1202
N° de liasse A TRIER 88 EPINAL PPDC	

Liasse directe DOM/ ECO	
Monsieur Jean DELORME 2 RUE FELIX EBOUE 97300 CAYENNE	0303
N° de liasse 97300 DIRECT CAYENNE CTC ECO	

Liasse secteur	
Monsieur Jean DELORME 7 RUE DU BREUIL 88200 REMIREMONT	1212
N° de liasse 88200 DIRECT SECTEUR 12 EPINAL PPDC	

Liasse code cedex	
Société DELORME 24 RUE DU CHAIS 88033 EPINAL CEDEX	
N° de liasse 88033 DIRECT EPINAL PPDC	

Paquet multiple	
Envoi multiple : x exemplaires	
Monsieur Jean DELORME 1 RUE DES ECOLES 88190 GOBLEY	1202
N° de liasse 88190 DIRECT CP EPINAL PPDC	

Liasse PIC	
Monsieur Jean DELORME 1 RUE DES ECOLES 88190 GOBLEY	1202
N° de liasse 88 A TRIER PIC PTR [5N] PAGNY LES GOIN LORRAINE PIC	

Liasse Code postal	
Monsieur Jean DELORME 7 RUE DU BREUIL 88200 REMIREMONT	1212
N° de liasse 88200 DIRECT CP EPINAL PPDC	

Liasse bureau cedex	
Société DELORME 24 RUE DU CHAIS 88033 EPINAL CEDEX	
N° de liasse 88 EPINAL CEDEX EPINAL PPDC	

Liasse directe DOM/ PRIO	
Monsieur Jean DELORME 2 RUE FELIX EBOUE 97300 CAYENNE	0303
N° de liasse 97300 DIRECT CAYENNE CTC PRIO	

# 3.

## Disposer les publications dans des contenants

### 3.1 Si votre dépôt est non liassé et non routé

1 - Disposer les publications par ordre de codes postaux croissants dans des BAKS ou dans des sacs.

Max. : 18 kg par sac et 12 kg par BAK.

2 - Afin d'identifier correctement les produits, les BAKS et sacs doivent être identifiés à l'aide d'une étiquette.



○ SITE DE DÉPÔT LAON PPDC	NOM DE LA PUBLICATION	PRESSE
	DATE DE DÉPÔT	URGENT
	SAC N° XX	
	02160	BEAURIEUX PDC2

#### INFORMATIONS REQUISES

- Nom de la publication
- Date de dépôt
- Niveau de service : URGENT / J+4 / J+7
- Mention « A TRIER TF »
- Nom du site postal de dépôt

# 3.

Disposer les publications dans des contenants

## 3.2 Si votre dépôt est routé et liassé



**1 - Disposer les publications dans des contenants adaptés au volume :**  
TER, BAK ( 12 kg max), BAK dans CE30, CV300, ou sacs (18 kg max).

### 2- Réaliser les séparations

Il est demandé de réaliser au moins un contenant par séparation.

Votre délai de distribution	Vous déposez dans le réseau mutualisé Courrier	Vous déposez dans le réseau dédié STP
<b>J+1 ou J+2*</b>	<p><b>4 séparations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'intra-zone</li> <li>• PITP Nord (séparer l'export d'une part et les DOM-TOM d'autre part du reste du flux)</li> <li>• PITP Est</li> <li>• PITP Sud</li> </ul>	<p><b>3 séparations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PITP Nord (séparer l'export d'une part et les DOM-TOM d'autre part du reste du flux)</li> <li>• PITP Est</li> <li>• PITP Sud</li> </ul>
<b>J+4 ou J+7</b>	<p><b>3 séparations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PITP Nord (séparer l'export d'une part et les DOM-TOM d'autre part du reste du flux)</li> <li>• PITP Est</li> <li>• PITP Sud</li> </ul>	

Le délai de distribution P2 est uniquement pris en charge sur le réseau dédié VIAPOST/STP.\*

#### Intra-Zone :

**Demander à votre Correspondant Presse la liste des codes postaux ou des départements de l'intra-zone.**

#### PITP (Plateforme industrielle de traitement de la presse) :

**Consulter la liste des départements de compétence de chaque PITP sur [www.presse-poste.com](http://www.presse-poste.com), rubrique Vos outils / documentation technique.**

### 3- Identifier les contenants avec une étiquette

## Exemple d'étiquette pour l'intra-zone

**Contenant direct pour une même PDC :**

EPINAL PPDC	TITRES PUBLICATION		PRESSE
	10/02/2012		URGENT
	SAC N°1		
	88200	REMIREMONT PDC1	DIRECT

**Contenant de liasses directes pour une même PPDC (ou centralisateur) :**

EPINAL PPDC	TITRES PUBLICATION		PRESSE
	10/02/2012		URGENT
	SAC N°1		
	88	EPINAL PPDC	A VENT

**Contenant de liasses à trier et exemplaires à trier pour une même PPDC (ou centralisateur) :**

EPINAL PPDC	TITRES PUBLICATION		PRESSE
	10/02/2012		URGENT
	SAC N°1		
	88	EPINAL PPDC	A TRIER

3.

Disposer les publications dans des contenants



### 3- Identifier les contenants avec une étiquette

## Exemple d'étiquette pour une PITP

DEPOSANT :

FICHE CONTENEUR STANDARD P.I.T.P. EST

TITRE :

ROUTAGE :

P1

P2

P4

P7

Date :

HLD (Heure Limite de Dépôt)	Semaine	Samedi	Cocher les lots	Précision département							
<b>LOT 1 - PACA</b>											
Presse économique :	14H00	14H00		13	<input type="checkbox"/>	30	<input type="checkbox"/>	34	<input type="checkbox"/>	84	<input type="checkbox"/>
Presse :	16H00	16H00									
Presse urgente :	16H00	16H00									
<b>LOT 2 - BRA</b>											
Presse économique :	14H00	14H00		01	<input type="checkbox"/>	07	<input type="checkbox"/>	26	<input type="checkbox"/>	38	<input type="checkbox"/>
Presse :	16H00	16H00		42	<input type="checkbox"/>	43	<input type="checkbox"/>	48	<input type="checkbox"/>	69	<input type="checkbox"/>
Presse urgente :	17H45	16H00		73	<input type="checkbox"/>	74	<input type="checkbox"/>				
<b>LOT 4 – LIMOUSIN – AUVERGNE</b>											
Presse économique :	14H00	14H00		03	<input type="checkbox"/>	15	<input type="checkbox"/>	19	<input type="checkbox"/>	23	<input type="checkbox"/>
Presse :	16H00	16H00		25	<input type="checkbox"/>	39	<input type="checkbox"/>	63	<input type="checkbox"/>	70	<input type="checkbox"/>
Presse urgente :	19H00	18H00		13	<input type="checkbox"/>	13	<input type="checkbox"/>				
<b>LOT 5 – CENTRE - BOURGOGNE</b>											
Presse économique :	14H00	14H00		18	<input type="checkbox"/>	21	<input type="checkbox"/>	45	<input type="checkbox"/>	58	<input type="checkbox"/>
Presse :	16H00	16H00		89	<input type="checkbox"/>						
Presse urgente :	20H00	18H00									

15



# 4.

## Réaliser la déclaration de dépôt

Chaque dépôt doit être documenté avec une déclaration de dépôt pour garantir sa prise en charge et sa facturation par La Poste.

### Quelles sont les options qui s'offrent à vous ?

Vous déposez sur :

- un seul site postal

→ Le dépôt est accompagné par le bordereau 1289A ; un bordereau 1289A interactif avec calcul automatique des tarifs est mis à votre disposition sur [www.presse-poste.com](http://www.presse-poste.com), rubrique « Vos outils ».

→ Il est également possible d'opter pour la télé-déclaration via le site

→ [www.presse-poste.com](http://www.presse-poste.com) en demandant à être habilité à ce service.

- plusieurs sites postaux, ou en plusieurs fois sur le même site

→ Chaque dépôt sur chaque site est accompagné d'un BL 157 ; un bordereau 1289A récapitulatif des dépôts de l'expédition doit également être transmis à La Poste dans les 5 jours qui suivent le dernier dépôt.

Horodatée par La Poste au moment du dépôt, la déclaration de dépôt constitue également la preuve du dépôt.

N'oubliez pas de joindre un exemplaire témoin de chaque édition au dépôt, afin de permettre à La Poste de réaliser le contrôle réglementaire. L'exemplaire témoin doit comprendre les éventuels encarts et petits objets.

